

WHA9.41 Rapport annuel du Comité mixte de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies

La Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

PREND ACTE avec satisfaction de la situation de la Caisse commune des Pensions du Personnel, telle qu'elle ressort, d'après le compte rendu fait par le Directeur général, du rapport annuel pour 1954 et du rapport sur la troisième évaluation actuarielle.

Rec. Résol., 3^e éd., 7.2.7.2

Douzième séance plénière, 23 mai 1956 (section 6 du troisième rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques)